

ENQUETE PUBLIQUE

DEPARTEMENT DU TARN

COMMUNE LABRUGUIERE

Route de Ganès

**DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
(DUP)**

Avec une enquête parcellaire conjointe

Du Lundi 12 février 2018

Au mardi 06 mars 2018

Dossier présenté par : La commune de LABRUGUIERE

Rapport du Commissaire Enquêteur

Michel FERNANDEZ

SOMMAIRE

I) GENERALITES :	3
1.1) Préambule:.....	3
1.2) Objet de l'enquête :.....	4
1.3) Cadre juridique:.....	4
1.4) Dates d'ouverture et de clôture :.....	5
1.5) Nature et motivation du projet :.....	5
1.6) Composition du dossier :.....	5
II) DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE :	6
2.1) Désignation du Commissaire Enquêteur :.....	6
2.2) Arrêté et avis d'enquête :.....	6
2.3) Permanences du Commissaire Enquêteur :.....	6
2.4) Demande de complément de dossier :.....	7
2.5) Entretiens, contacts préalables.....	7
2.6) Concertation préalable :.....	7
2.7) Information et publicité :.....	8
2.7.1) Affichage et publicité :.....	8
2.7.2) Mise à disposition de la documentation :.....	8
2.8) Incidents relevés au cours de l'enquête :.....	9
2.9) Climat de l'enquête :.....	9
2.10) Clôture de l'enquête et modalité de transfert des dossiers et registres :.....	9
2.11) Relation comptable de l'ensemble des observations du public, pétitions... ..	9
III) ANALYSE DES OBSERVATIONS :	10
3.1) Observations orales : 1	10
P.3.1.1) : Evolution de la Zone l'ECOSITE-Accès à un terrain privé.	10
3.2) Observations inscrites sur le registre : 1	10
P.3.2.1) Pour la réalisation du projet afin d'améliorer la sécurité dans l'ensemble de l'agglomération :.....	10
3.3) Observations écrites (Courriers, courriels, feuilles volantes, pétitions, adresse électronique pref-ganes-labruguiier@tarn.gouv.fr) :0	11
IV) ANNEXES : NEANT	11

I) GENERALITES :

1.1) Préambule:

Par arrêté préfectoral du 22 janvier 2018, monsieur Jean-Yves CHIARO, sous-préfet de Castres, pour le préfet et par délégation, prescrit une enquête de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) conjointe à une enquête publique Parcellaire. Cette dernière fait l'objet d'un rapport et de conclusions séparés.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a approuvé le projet le 10 novembre 2016.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de circulation, la municipalité souhaite aménager l'actuelle route de Ganès par la réalisation de travaux d'élargissement afin de permettre notamment le croisement de 2 véhicules poids-lourds. Il est donc envisagé de créer des voies de circulation de 6 mètres de largeur, avec ou sans accotement selon les tronçons.

La concrétisation de cet aménagement doit permettre de répondre à plusieurs objectifs. Tout d'abord, améliorer la sécurité routière et les nuisances sonores sur la route de Ganès. Ensuite, diminuer l'actuel trafic de poids-lourds sur l'avenue François Mitterrand. Ce trafic est estimé à 100 passages/jour (Comptage 2015). A terme, il est envisagé un sens unique. Cette avenue verrait la sécurité routière progresser, les nuisances sonores et la pollution diminuer. Une réunion du 19 octobre 2016 aborde l'ensemble des objectifs. Les représentants du Conseil Départemental du Tarn, de la Communauté d'Agglomération de Castres-Mazamet, de la Mairie de Labruguière et madame Sandrine FREDON du bureau d'étude Papyrus étaient présents. Par ailleurs, l'aménagement de la route de Ganès faciliterait la mise en œuvre globale du projet de plan de déplacement et de circulation d'Avril 2015. Enfin, le projet favoriserait le développement économique de la zone communautaire de l'ECOSITE et du territoire pour les entreprises déjà implantées ou en cours d'implantation. Les travaux envisagés permettraient d'anticiper l'augmentation du trafic routier prévisible et notamment au niveau des camions qui desservent l'entreprise TRIFYL, spécialisée dans le tri sélectif, activité en voie de développement.

Le tracé retenu emprunte et s'appuie sur l'infrastructure du tracé de la route de Ganès depuis son point de départ (gare SNCF), jusqu'à l'unité Trifyl.

Le projet, situé en zone UX (zone à vocation d'activités) et AUXE (zone à vocation d'activités futures) est compatible avec le PLU.

Le projet nécessite l'acquisition d'assiettes foncières riveraines. Elles font l'objet d'une enquête parcellaire conjointe à celle-ci.

Le programme n'est pas à l'intérieur ou à proximité d'une ZINEFF ou d'un site Natura 2000.

Le projet fait l'étude du plan de déplacements et de circulation réalisé pour le bureau ADETEC, 86 quai Féron 63150 La Bourboule, représenté par monsieur CORDIER.

La maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par la commune qui souhaite à terme conserver cette voie dans son domaine.

L'estimation des travaux et le plan de financement figurent dans le dossier et s'élèvent à 829 200,00€. Le service des domaines compétent a été consulté.

L'étude d'impact ne s'avère pas nécessaire et fait l'objet d'une décision de dispense d'étude du Préfet de la Région Occitanie en date du 05 décembre 2017.

1.2) Objet de l'enquête :

Aménager l'actuelle route de Ganès par la réalisation de travaux d'élargissement pour atteindre les objectifs cités en préambule (SUPRA).

1.3) Cadre juridique:

Les textes législatifs et réglementaires concernés par ce type d'enquête sont les suivants :

- Le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique;
 - Le code de l'environnement ;
 - Le code général des collectivités territoriales;
 - Le code de l'urbanisme ;
 - Le code de la voirie routière ;
 - Le décret du Président de la République du 23 août 2016 portant nomination de Monsieur Jean-Michel MOUGARD en qualité de préfet du TARN ;
 - L'arrêté préfectoral du 22 janvier 2018, portant ouverture de deux l'enquêtes publiques au titre d'une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et d'une enquête parcellaire
 - L'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2017 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves CHIARO, sous-préfet de Castres ;
 - Le code des relations entre le public et l'administration,
 - La délibération du conseil municipal de la commune de Labruguière en date du 10 novembre 2016 relative au projet d'aménagement et d'élargissement de la route de Ganès sur la commune de Labruguière et sollicitant l'ouverture de deux enquêtes publiques préalables à la déclaration d'utilité publique du projet et à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation de l'opération,
 - La décision du 05 décembre 2017 portant dispense d'une étude d'impact, après examen au cas par cas, en application de l'article R.123-3 du code de l'environnement, concernant le projet d'aménagement et d'élargissement de la route de Ganès sur la commune de Labruguière ;
 - Les dossiers présentés par la commune de Labruguière demandant l'ouverture de deux enquêtes publiques préalables ;
- A la déclaration d'utilité publique des travaux nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement et d'élargissement de la route de Ganès sur la commune de Labruguière,
- A la détermination des parcelles à déclarer cessibles et à la recherche des propriétaires, des titulaires de droits réels et des autres personnes intéressées,

- La liste des propriétaires tels qu'ils sont connus d'après les documents cadastraux, les renseignements hypothécaires et ceux recueillis par l'expropriant ;

- Le plan parcellaire des immeubles dont l'acquisition est nécessaire pour la réalisation du projet susvisé ;

La liste départementale des commissaires enquêteurs pour l'année 2017 ;

- La décision du président du Tribunal Administratif de TOULOUSE en date du 24 août 2017 portant désignation du commissaire enquêteur ;

- Les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

1.4) Dates d'ouverture et de clôture :

Conformément à l'arrêté Préfectoral d'une part, et à l'avis d'ouverture d'autre part, l'enquête publique s'est déroulée du lundi 12 février 2018 à 09 h 00 jusqu'au mardi 06 mars 2018 à 17 H 00.

1.5) Nature et motivation du projet :

Aménager l'actuelle route de Ganès par la réalisation de travaux d'élargissement.

La municipalité veut résoudre des problèmes et notamment de circulations, identifiés (SUPRA) dans la commune. En l'occurrence, l'intensité du trafic et son augmentation prévisible dans le secteur de la route de Ganès. Assurer la sécurité des personnes qui circulent sur cette voie et dans l'agglomération (Piétons, cyclistes, véhicules à moteurs, autres). Pour ailleurs, elle pense favoriser ainsi le développement économique de la zone de l'ECOSITE.

1.6) Composition du dossier :

Le dossier d'enquête publique, mis à la disposition du public, est composé des pièces suivantes :

- **CHEMISE CARTONNEE DUP CONTENANT L'ENSEMBLE DES PIECES**

- Un arrêté préfectoral du 22 janvier 2018, portant ouverture de deux enquêtes publiques dont l'une Parcellaire et l'autre au titre de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP);

- Un avis d'ouverture d'enquête publique ;

- Une décision du Préfet de région, dispensant le projet d'étude d'impact (1 page recto/verso). Doublon avec la chemise 7

- 4 articles de journaux pour la publicité de l'enquête publique.

- Un registre d'enquête publique ;

- Un certificat d'affichage

- Une chemise intitulée : 1) Délibération du conseil municipal (CM) de la commune de LABRUGUIERE comprenant :

Un arrêté du CM en date du 10 novembre 2016 (2 pages recto/verso) et des annexes : Note de présentation AVP octobre 2016 (5 pages numérotés) - Aménagement de la route de Ganès, Labruguière (81) (6 pages recto/verso, 1 page recto/estimation des travaux) ;

- Une chemise intitulée : 2) Notice explicative
Note explicative : complément à la note de présentation AVP (6 pages numérotées) ;
- Une chemise intitulée : 3) Plan de situation
4 pages (recto) avec des plans ;
- Une chemise intitulée : 4) Plan général des travaux
2 plans : échelle 1/500 ème (recto)
- Une chemise intitulée : 5) Caractéristiques principales des ouvrages les plus importants :
Note de présentation AVP - octobre 2016 (3 pages numérotés de 2 à 5) - Requalification de la route de Ganès 6.2 (1 page recto - 22 pages recto/verso)
- Requalification de la route de Ganès 6.4 (52 pages recto) -
- Une chemise intitulée : 6) Appréciation sommaire des dépenses :
(4 pages recto/verso avec des plans, 1 page recto avec une estimation chiffrée)
- Une chemise intitulée : 7) Dispense d'étude d'impact :
Décision de dispense d'étude d'impact (1 page recto/verso)

II) DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE :

2.1) Désignation du Commissaire Enquêteur :

Michel FERNANDEZ a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du président du Tribunal Administratif de TOULOUSE en date du 24 août 2017.

2.2) Arrêté et avis d'enquête :

L'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique, daté du 22 janvier 2018, et l'avis d'enquête publique ont été affichés de manière réglementaire en mairie de LABRUGUIERE.

2.3) Permanences du Commissaire Enquêteur :

Conformément aux dispositions prévues par l'arrêté Préfectoral, le commissaire enquêteur a tenu trois permanences :

Le lundi 12 février 2018	De 09 h 00 à 12 h 00
Le samedi 24 février 2018	De 09 h 00 à 12 h 00
Le mardi 06 mars 2018	De 14 h 00 à 17 h 00

2.4) Demande de complément de dossier :

La présentation des documents constituant le dossier accompagnant l'enquête publique est soignée. La lecture est facile et ne requiert pas de connaissances techniques pour la compréhension des documents.

Pour parfaire mon information, la préfecture mais surtout ma référente madame Nathalie PISTRE-GRIL, et mon interlocutrice, madame Caroline GARDIES, m'ont communiqué tous les documents que je leur ai demandés pour vérifier notamment les diverses références mentionnées dans le dossier. Soit, les écrits m'ont été communiqués ponctuellement, soit, à ma demande, sous forme de photocopies. Ceci, afin que je puisse les relire avant de rédiger mon rapport et les conclusions. Je citerais notamment, les différents comptes rendus de réunions diverses et variées, la publicité complémentaire, les avis des PPA etc...

2.5) Entretiens, contacts préalables

J'ai eu des entretiens et des contacts avec l'agent de la préfecture en charge du dossier, avec ma référente et mon interlocutrice pour la commune de LABRUGUIERE. Je tiens à souligner que l'agent de la préfecture, monsieur Michel VANIN, a fait preuve d'un professionnalisme exceptionnel. Il a permis de disposer d'un dossier complet et irréprochable tout en respectant les contraintes des uns et des autres pour le parfaire. Par ailleurs, tout au long de l'enquête, il a répondu avec dextérité aux questions que je lui ai posées ou à celles émanant de la collectivité précitée. Je noterais aussi son rôle rassurant pour mes correspondantes de la commune de LABRUGUIERE. Ces dernières avaient à cœur de mettre à disposition du public et à ma disposition, un dossier en bonne et due forme (INFRA-2.9 Climat de l'enquête), respecter la réglementation et son esprit.

J'ai sollicité un échange téléphonique avec monsieur CORDIER, représentant le bureau de l'ADETEC pour le projet d'étude du plan de déplacements et de circulation.

Lors de mon premier contact téléphonique avec ma référente, Nathalie PISTRE-GRIL, nous avons organisé une visite du site, une heure avant l'ouverture de l'enquête publique. Elle a été effectuée à partir de 07 h 50 avec monsieur Frédéric BARTHAS, brigadier-chef principal, responsable de la police municipale locale. Il m'a également fait faire un circuit dans l'agglomération de la commune pour m'expliquer les effets et les conséquences envisageables du projet. Il a notamment abordé la circulation actuelle et future des poids-lourds. Il m'a fait part de son expérience et mis en exergue les améliorations probables dues au projet. Cette visite m'a permis de m'imprégner des lieux et du dossier.

2.6) Concertation préalable :

Il n'y pas eu de concertation au sens littéraire du terme.

2.7) Information et publicité :

2.7.1) Affichage et publicité :

Conformément à la réglementation en vigueur, l'arrêté préfectoral et l'avis d'enquête publique ont été affichés à la mairie de LABRUGUIERE.

Afin de répondre au mieux, à la réglementation applicable en la matière, les documents précités ont été affichés sur les deux tableaux prévus à cet effet. L'un est situé à proximité de l'entrée principale et l'autre à l'entrée secondaire donnant plus particulièrement accès à la partie technique de la mairie.

A la diligence des services préfectoraux, les avis règlementaires dans 2 journaux ont paru aux dates suivantes :

La dépêche du midi :

1^{ère} parution :

Le vendredi 26 janvier 2018

2^{ème} parution :

Le mardi 13 février 2018

Le journal d'ici :

1^{ère} parution :

Périodique du 25 au 31 janvier 2018

2^{ème} parution :

Périodique du 15 au 21 février 2018

Le dossier d'enquête est consultable sur le site internet de la préfecture www.tarn.gouv.fr.

Par ailleurs, les bulletins municipaux N° 26 et 27 d'août/ septembre, octobre/novembre 2105 abordent le sujet en proposant notamment une réunion publique et mettent en exergue le projet du plan de circulation dans l'ensemble de l'agglomération. Ces articles étaient consultables sur le site www.lagruguiere.fr. Après vérification, seul le n° 27 reste en ligne.

2.7.2) Mise à disposition de la documentation :

Conformément aux dispositions prévues, le dossier et le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public en mairie de LABRUGUIERE pendant toute la durée de l'enquête.

L'étude d'impact ne s'avère pas nécessaire et fait l'objet d'une décision de dispense d'étude du Préfet de la Région Occitanie en date du 05 décembre 2017. La décision est intégrée dans le dossier soumis à l'enquête publique.

La présentation des documents constituant le dossier accompagnant l'enquête publique est complète et soignée. La lecture reste facile et ne requiert pas de connaissances techniques pour la compréhension des documents.

Mon interlocutrice est restée disponible et a répondu à l'ensemble de mes questions et sollicitations, soit sur place soit au téléphone.

Lors de la 2^{ème} permanence, le chef de la police municipale m'a ramené sur les lieux avant l'ouverture de l'enquête, pour visionner un point particulier du dossier.

Au cours de la 3^{ème} permanence, une personne est venue poser une question orale qui se déclinait en deux parties (INFRA). Madame NUNES Dos-Santos, du

service technique-cadastre-urbanisme et le chef de la police municipale sont venus m'assister pour répondre avec une grande précision aux interrogations personnelles de madame Sophie CABANAC-LONGO.

Le commissaire enquêteur tient ses permanences dans la salle Claude SIMON/office du tourisme. Les conditions de réception du public sont excellentes et répondent aux critères de confidentialité. Les locaux sont d'accès aisés et accessibles aux handicapés.

Les fonctionnaires territoriaux ont fait preuve de disponibilité tout au long de l'enquête. Je noterais notamment la réceptionniste et le responsable de la police municipale. Ils ont répondu à toutes mes sollicitations (Photocopies, demandes de renseignements complémentaires, mise en place d'une affichette pour signaler la salle où se tenait l'enquête publique etc.).

2.8) Incidents relevés au cours de l'enquête :

Néant

2.9) Climat de l'enquête :

Un excellent climat a prévalu tout au long de l'enquête.

Lors de la première permanence, monsieur CABANAC, maire de LABRUGUIERE est venu me saluer et s'enquérir de mes conditions de réception du public.

2.10) Clôture de l'enquête et modalité de transfert des dossiers et registres :

Le registre d'enquête a été clôturé par le CE.

Le dossier complet, le registre et ses annexes ont été emportés, par le Commissaire Enquêteur, à l'issue de la dernière permanence et après remise du certificat d'affichage.

Le dossier complet, le registre, le rapport et les conclusions de l'enquête ont été déposés directement à la mairie de LABRUGUIERE contre récépissé.

Un rapport d'enquête et les conclusions du Commissaire enquêteur ont été transmis par voie postale au TRIBUNAL ADMINISTRATIF de TOULOUSE.

2.11) Relation comptable de l'ensemble des observations du public, pétitions...

TYPE D'OBSERVATIONS	COMMENTAIRES	NOMBRE
Orales	Explications de techniciens territoriaux	1
Mentionnées sur le registre d'enquête	Un courrier du maire est adressé au CE	1
Annexées au registre d'enquête (courriers, pétitions etc...	0	0

III) ANALYSE DES OBSERVATIONS :

P : OBSERVATIONS DU PUBLIC, PPA ou AUTRES,

MO : COMMENTAIRE(S) DU MAITRE D'OUVRAGE,

CE : OBSERVATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR,

3.1) Observations orales : 1

P.3.1.1) : Evolution de la Zone l'ECOSITE-Accès à un terrain privé.

Lors de la 3^{ème} permanence, madame Sophie CABANAC-LONGO sollicite des renseignements sur 2 points. Auparavant, elle précise que son père aujourd'hui décédé est concerné par l'expropriation et a reçu un courrier en ce sens. Elle signale d'emblée qu'elle ne vient pas pour remettre en question l'enquête parcellaire.

Sur le premier sujet, elle souhaite connaître la délimitation de la zone de l'ECOSITE et son évolution envisagée en matière d'activités.

En ce qui concerne le 2^{ème} point, elle s'interroge sur l'accès au terrain de son père pendant les travaux et sur les caractéristiques de la nouvelle chaussée. Autrement dit, ce que comprennent les travaux de terrassement, fossé, canalisations, diverses et variées, internet etc.

CE : Sur le premier point, concernant la zone de l'ECOCITE, je lui présente et détaille les renseignements contenus dans le dossier. Afin de répondre au mieux à ses interrogations personnelles, à ma demande, madame NUNES Dos-Santos, du service technique-cadastre-urbanisme et le chef de la police municipale sont venus apporter de plus amples précisions. Ils lui ont fourni des documents complémentaires.

Pour l'accès de son terrain, je mets en exergue les travaux de terrassement qui figurent dans le dossier. Elle ne souhaite pas le consulter. Je réponds verbalement à chacune de ses inquiétudes. Ses craintes paraissent d'une part prématurées et d'autre part infondées. Les agents territoriaux, cités ci-dessus lui donnent des explications complémentaires envisageables. Le cas échéant, il lui appartiendra au fur et à mesure de l'avancement du projet d'attirer l'attention du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre sur ses préoccupations.

Madame Sophie CABANAC LONGO a manifesté sa satisfaction sur l'accueil et la qualité des réponses qui lui ont été apportées.

3.2) Observations inscrites sur le registre : 1

P.3.2.1) Pour la réalisation du projet afin d'améliorer la sécurité dans l'ensemble de l'agglomération :

Madame Ariane CEPERO, domiciliée au 11 avenue François Mitterrand à LABRUGUIERE (81), après un premier échange oral avec le commissaire enquêteur, inscrit sur le registre une observation. Elle souligne les dangers, les nuisances sonores et vibratoires liés à la circulation des camions et notamment ceux qui travaillent pour TRIFYL. Elle précise les risques pour les déplacements à pieds, avec une poussette. Par ailleurs, elle met en avant le manque de trottoir par endroit, les difficultés des camions pour se croiser, le stationnement anarchique et leurs conséquences.

MO : Par courrier du 06 mars 2018 adressé au CE, monsieur le Maire au nom de la municipalité corrobore les observations de madame Ariane CEPERO et rappelle les dispositions prévues dans le projet pour répondre à ses préoccupations.

CE : Prend acte. L'observation et le courrier de monsieur le maire confirment les remarques du responsable de la police municipale, lors de la visite du site avec le commissaire enquêteur. Elles paraissent fondées et s'inscrivent dans l'objectif du projet.

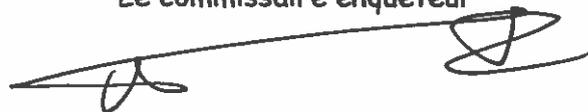
3.3) Observations écrites (Courriers, courriels, feuilles volantes, pétitions, adresse électronique pref-ganes-labruguiier@tarn.gouv.fr) :0

L'adresse électronique a été vérifiée par le commissaire enquêteur.

IV) ANNEXES : NEANT

Fait à ALBI le mardi 3 avril 2018

Le commissaire enquêteur

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a smaller loop at the beginning.

Michel FERNANDEZ